

On nous a dit que la rivière Saskatchewan-Nord est polluée par la scierie de Prince Albert. On jette dans la rivière des acides et des matières caustiques. L'eau est noire en aval de la scierie et l'écume qui recouvre les rives de la rivière indique bien qu'on ne contrôle pas la pollution. On m'a dit que la scierie a déversé dans la rivière assez de matières caustiques pour rendre la vie impossible à tous les genres de poissons, sur des milles en aval.

Dans certaines provinces, la loi exige que les eaux-vannes soient traitées par aération, mais rien de tel n'existe à Prince Albert. Tout ce qu'il y a, ce sont des bassins de sédimentation et, tous les ministres le savent, en particulier le parrain du bill, cette forme d'installation ne peut suffire à enrayer la pollution.

Si une loi fédérale rigoureuse était présentée, les Canadiens l'appuieraient d'emblée, car ils sont sensibilisés aux dangers de la pollution de l'eau. Sans doute des groupes puissants de pression se tiendraient dans les coulisses pour tâcher d'empêcher la mise en vigueur d'une telle loi dont l'adoption réduirait leurs bénéfices, mais les Canadiens dans l'ensemble, y compris les ouvriers des usines de pâte et papier et autres et les mineurs priseraient que le gouvernement adopte des mesures positives.

Nous avons affaire présentement à un véritable embrouillamini de règlements et d'organismes provinciaux. On s'amuse à faire traîner les choses en longueur. Il me semble que le moment est venu pour le gouvernement fédéral de mettre en vigueur des textes de loi destinés à juguler la pollution.

Une dépêche de la *Presse canadienne*, publiée récemment, à propos de la fabrique de pâte à papier de Prince Albert déclarait notamment:

La fabrique de pâte à papier de Prince Albert ne contribue pas à l'empoisonnement au mercure des poissons de la Saskatchewan-Nord, a déclaré au cours du dernier week-end M. Paul Naftel de Regina.

M. Naftel, qui travaille à la Direction des pêches du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré que si du mercure a pu être prélevé sur des poissons près du quai de transbordement en aval de la fabrique, il en a été trouvé aussi sur des poissons pris en amont de cette fabrique.

Le *Globe and Mail* de Toronto du 19 janvier, donc d'aujourd'hui, contient un article intitulé *Lack of Information and Equipment Hampers Study of Mercury Pollution*. On y lit ceci:

Les enquêteurs sur la pollution par le mercure dans la rivière Saskatchewan, incertains quant aux sources du mal, ont été gênés dans leurs recherches par un manque de renseignements et de matériel de recherche.

[M. Skoberg.]

Et plus loin:

Ce n'est pas que le problème n'existait pas jusqu'à ces derniers temps, mais personne n'avait jusqu'ici analysé l'eau de la rivière Saskatchewan pour constater la pollution par le mercure.

J'en conclus que le gouvernement fédéral ne fournit pas les ressources nécessaires aux provinces pour leur permettre de faire les recherches qui s'imposent au sujet de la qualité des eaux. A moins que des fonds suffisants ne soient mis à la disposition des provinces pour leur permettre d'enquêter sur la qualité de leurs eaux, rien ne sera fait pour combattre la pollution avant qu'il ne soit trop tard et que les poissons ne crèvent par millions.

Voici un autre article de journal:

M. Grant C. Mitchell, directeur exécutif de la Commission des ressources hydrauliques de la Saskatchewan, a déclaré vendredi que son ministère examinera la semaine prochaine la situation d'une usine de Saskatoon qui est accusée de polluer par le mercure les eaux des bras nord et sud de la Saskatchewan.

Cette enquête fait suite aux plaintes reçues du Manitoba. Nous ne devrions pas attendre qu'une autre province se plaigne avant d'instituer une telle enquête.

On a répété maintes fois qu'on ne saurait justifier l'octroi à une société ou à un particulier d'un permis pour polluer nos eaux. Il ne faut cesser de le répéter si nous nous soucions vraiment de régler le problème dans son ensemble.

Certains députés ont lu sans doute le numéro de janvier du *Canadian Churchman* où figuraient certains commentaires qui méritent d'être consignés. Dans un article intitulé «Ottawa Comment,» Maurice Western déclare:

Au cours de la session de 1960, la pollution n'a suscité que quelques rares questions, quelques discours par deux députés de l'arrière-banc et un bill d'intérêt privé au nom de Bert Herridge. Le bill a subi la première lecture et a ensuite, comme c'est malheureusement le cas d'habitude, été relégué aux oubliettes.

Monsieur l'Orateur, cette question de pollution n'a pas surgi en un seul jour, aujourd'hui, hier ou l'année dernière. On dit ici que dès 1960, le député avait fait inscrire un bill d'intérêt privé au *Feuilleton*, mais il n'a pu rien accomplir pour favoriser la survivance de l'espèce humaine et de la vie animale. L'auteur de l'article ajoute:

Les députés de l'arrière-banc qui se plaignaient ont quitté les Communes. Ce qu'ils disaient au sujet des oiseaux morts, des nappes de pétrole et des bancs de pêche dévastés a été abondamment prouvé depuis lors. Pourtant rien de bien particulier n'a été entrepris pour déranger Marx et la Technologie ou pour enrayer la pollution.

A présent, avant même d'avoir été mis en application, les programmes élaborés par tous les gouvernements sont pris de vitesse par l'inquiétude qui se répand parmi le public, telle un véritable raz de marée.